



ALERTE ! Menaces sur le périmètre DGSJ

Depuis mi-mai, le projet ISR avait été suspendu à la demande du Workercouncil de KLM. Notre directeur nous assurait lors du CE de mai qu'il ne s'agissait que d'un problème de méthode, une affaire hollando-hollandaise. Nos tentatives d'échanges avec le Workercouncil pour clarifier la situation ont été infructueuses.

L'affaire nous rattrape puisque nous apprenons maintenant que loin d'un simple point de méthode, c'est la base même de la répartition d'activité entre AF et KL qui est remise en cause. Nous avons été stupéfaits de lire la communication (*) de Jean-Christophe Lalanne nous faisant part des conclusions d'une réunion entre « le management de l'IT KL, le CEO de KL et le Workercouncil KL ». JCL évoque un New Deal mais ne prend guère position et avalise de fait la demande de KLM de modification des périmètres. Les règles des 1/3-2/3 et de colorisation sont la base sur laquelle s'est construit, tant bien que mal, l'IT Group. Il est pour nous hors de question de les remettre en cause. Et la méthode qui consiste à mettre les représentants du personnels Air France devant le fait accompli est inadmissible. Techniquement, le point doit être présenté la semaine prochaine au « CEO committee » : il faut croire que cela dépasse JCL dont le rôle fondamental est pourtant l'organisation de l'IT groupe.

Notre priorité reste qu'ISR n'ait pas d'impact négatif sur les salariés, tant Air France que KLM, et notamment que cela n'entraîne aucun licenciement dans l'une ou l'autre compagnie.

Par ailleurs, les cadres de discussion regroupant l'ensemble des partenaires, représentants des salariés Air France et KLM et direction, n'existent pas. Nicolas Nelson en CE nous dit qu'une négociation doit avoir lieu sur la remise en cause des périmètres mais sans préciser comment mener ces négociations. **La priorité est maintenant que nous mettions collectivement la pression sur notre direction** Air France : nous refusons la remise en cause des règles de périmètre. Le 2/3 1/3 n'est pas à renégocier, il est à appliquer immédiatement et pas seulement dans les charges d'activité mais aussi dans les postes de chefs à tous niveaux. **Ces engagements nous étaient garantis par la direction d'Air France et nous exigeons leur maintien et leur respect.**

(*) Communication JC Lalanne du 26 juin 2017

« Après le CEO Committee où les raisons et la cible d'ISR ont été validés, une réunion regroupant le management de l'IT KL, le CEO de KL et le Workercouncil KL a eu lieu autour du projet ISR

Les principales conclusions de cette rencontre sont les suivantes :

- Il y a un soutien confirmé pour continuer le projet ISR et préparer le RFA (Request For Approval)
- Les modalités de mise en œuvre doivent être détaillées plus précisément.
- En parallèle, le CEO KL a souhaité que se crée le contexte approprié pour faire d'ISR un succès. En particulier il est demandé de fournir un document décrivant la vision et proposant un « nouvel accord pour l'IT AFKL ». Cela signifie en particulier de revoir (si besoin) les règles existantes de partage d'activité et d'améliorer la proximité avec les métiers.
- Cette demande a été partagée en GEC. Les CEO ont demandé à l'ITC de soumettre une proposition de démarche lors d'un prochain CEO Committee. On précisera alors avec les CEOs le planning et la façon de lancer le RFA.